



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00075

Numéro SIREN : 320 279 516

Nom ou dénomination : ETS LECOUSTRE ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2013 sous le numéro de dépôt 3190



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROUEN

20 JUN 2013

SERVICE AUDIENCE

Dépôt au greffe  
du tribunal de  
commerce de Rouen

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce de ROUEN  
Tribunal de commerce de Rouen  
3, rue Jacques Belhier  
B.P. 5311  
76005 ROUEN cedex 2

Requête aux fins de prorogation du délai de tenue de  
l'assemblée générale ordinaire annuelle

La société **ETABLISSEMENTS LECOUSTRE et Cie**  
Société anonyme au Capital de 88.420,43 €

LA FORGE - RN 15 VALLIQUERVILLE - 76190 VALLIQUERVILLE  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le  
numéro 320 279 516  
prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Adrien LECOUSTRE,  
président du Conseil d'Administration

ayant pour avocat, et y élisant domicile :

La **S.E.L.A.S. C.C.P.E.**, représentée par Philippe PREST  
CENTRE DE COORDINATION DES PROBLEMES D'ENTREPRISES  
Société d'avocats au Barreau de Paris  
65/67 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS  
Tél: 01 40 82 96 49. Fax : 01 40 82 96 27

### A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- Que la société ETABLISSEMENTS LECOUSTRE et Cie clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.
- Que la société rencontre des difficultés administratives internes ponctuelles dans l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en raison, d'un différend entre le cabinet comptable et le Commissaire aux comptes de la Société.

501300 5870

- Que la société se trouve dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dans le délai de six mois comme lui en fait obligation l'article L 225-100 du Code de commerce.
- Qu'elle sollicite de votre juridiction une prorogation de quatre mois du délai imparti pour réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, délai qui expirerait ainsi le 31 octobre 2013.

**POUR TOUTES CES RAISONS, LE REQUERANT SOLLICITE DE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
ROUEN :**

---

La prorogation au 31 octobre 2013 du délai de six mois prévu par l'article L 225-100 du Code de commerce pour réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Fait à PARIS  
Le 17 juin 2013

SOUS TOUTES RESERVES

**CCPE**  
*Société d'Avocats*  
S.E.L.A.S. au capital de 38.000 €  
65, rue d'Amsterdam + 75008 PARIS  
Tél. : 01 40 82 96 49 - Fax : 01 40 82 96 27  
ccpeavocats@wanadoo.fr  
RCS Paris 775 691 462

Pièces jointes : bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

ORDONNANCE

Jean Louis Ravier

Nous, Président du Tribunal de commerce de ROUEN

assisté de Georges CLERC, greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés

Vu l'article L.225-100 du Code de commerce,

---

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2013, le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la société ETABLISSEMENTS LECOUSTRE et Cie, société anonyme au capital de 88.420,43 € dont le siège social est LA FORGE - RN 15 - 76190 - VALLIQUERVILLE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 320 279 516

Depens 38,17 € + 35 € au titre de l'aide juridique

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de commerce de ROUEN.

le. 26.06.2013



R / 2013 / 1836